

Senators:

Several issues need clarity regarding C-71. I'll discuss them separately:

- **Immigration and citizenship are not the same thing.**

Citizenship is a basic right, immigration is not. They are not to be looked at, nor treated the same. Parliamentarians work on behalf and for the best interests of Canadian citizens. They are the ones you represent. All too often the two get conflated, much to the detriment of the Lost Canadian.

- **1095 days residency – consecutive in a 5-year timeframe or not consecutive?**

Immigrant Canadians must be in Canada for 1095 days within a 5-year timeframe before an immigrant can apply for citizenship.

For a Canadian citizen, requiring residency to be “consecutive” is a possible violation of their Charter rights, specifically under section (6) and mobility rights. (Section (6) was a big factor in the Bjorkquist decision). Think of it in this way: To gain further rights, the affected Canadian would be forced to stay in Canada for a given period. So often life intervenes- from job opportunities to family emergencies, making consecutive impossible for many citizens. It also creates a separate and distinct class of tiered citizenship rights. 1095 days, non-consecutive, is fair and does not interfere with the Charter.

Being in Canada for 1095 days inside a 5-year window, before being able to apply for citizenship is fine for immigrants, but not Canadian citizens.

- **Criminal background checks?**

Strictly prohibited per the Supreme Court unanimous 1997 decision, *Benner vs. Canada*.

- **Costs.**

It is the duty of any government to advocate on behalf of its citizenry. Having a government give away or deny an individual of rights based on costs is not appropriate. It costs whatever it costs. Besides, Lost Canadians moving to Canada are basically familiar with the culture, identity, and tax structure. By accepting Lost Canadians, you're not inheriting a financial burden, but rather Canada's getting a taxable base.

- **Numbers of Lost Canadians.**

Irrelevant. However, to give an educated answer, Dr. Barry Edmonston is an excellent resource. He's a retired Professor from several Universities, with one of those being UVIC. His expertise are in statistics and demographics. Over the years he's done work for IRCC. He also happens to

be a Lost Canadian himself. In 2007 he conducted studies on the many different categories of Lost Canadians and the numbers of people affected. Here are his results:

WWII war brides – 45,000; their children – 22,000.

Children like me, who were stripped of their citizenship as minors – 85,000.

Border babies – around 10,000.

WWI war brides – 58,000.

WWI and II war dead – 111,000.

Home children – 100,000+

Canadians who took out U.S. citizenship between 1947 and 1977 – 240,000.

Age 28 folks – 30,000.

There are other categories, but for now the above total is over 700,000. The next question is, since 1947 how many children did these folks produce?

Lost Canadians number over one million with C-37 capturing most all of them. Out of one million plus potential Lost Canadians, in the almost 16 years since C-37 became effective, just 20,000 people applied for, and were granted citizenship.

I fully expect C-71 will produce similar results, so while the potential numbers are large, the people coming back to Canada will, in comparison, be miniscule.

- **Register / Residential schools.**

It was mentioned by one witness in having a national registry, to keep track of one's comings and goings. That sort of thing didn't go over well in Germany, nor with Indigenous folks in Canada. And rightly so as people were fearful. As Andrew Griffith mentioned, in due time IRCC will have data on everybody as to time spent in Canada. Let that happen on its own accord, rather than singling out a particular group of Canadian citizens to be monitored. For proving a 1095-day substantial connection, the burden of proof is obviously on the individual.

- **Chain of Citizenship.**

Yes, it will happen, but not in the negative way it's being portrayed. For the person who stays in Canada and has babies born on Canadian soil, the chain of citizenship never ends, even if the baby born in Canada spends just one month of their lives in Canada. For *all* Canadian citizens not born on soil, they must prove their substantial connection the same way, which is 1095 days in Canada before the birth of their child. Unlimited chain? Again, yes, but only after they proved having a substantial connection, which might be a greater connection than the baby born on Canadian soil who spent just one month in Canada. Also know that if an individual hasn't amassed a 'substantial connection' before their child is born, they will not be able to confer citizenship. Clearly, the chain is broken.

- **Citizenship of Convenience.**

What's the difference of this for people born in Canada v. Canadians not born in Canada? 1095 days residency captures them, so what they do with their lives is their own business.

- **C-71's impact to IRCC.**

Irrelevant. But like I said, appoint a citizenship ombudsman. Regardless, Lost Canadians are Canadians and must be treated as Canadians. It's like asking the input to the Canadian Coast Guard when more Canadians use boats. What's the alternative, to tell Canadians citizens they can't go boating, or that if you're a citizen the government won't process your passports or citizenship papers because it would be too much of a burden?

- **Terrorists.**

A witness brought up Gaza. My assumption is that it was done as a fear tactic. Please don't conflate history to the present. Lost Canadians is a long-standing problem, pre-dating the terrorism of post 9/11. With C-37 the same "terrorism" concerns existed. Lost Canadians proved not to be a problem.

- **Women's rights.**

C-71 gives women the same rights to confer citizenship that men have always enjoyed. Remember Senate Bill S-3 that finally gave Indigenous women the rights to confer Indian status? Now make sense out of this: Post S-3 Joan Valliere, an Indigenous woman, can confer Indian status to her granddaughters, but she can't confer citizenship. Her granddaughters, Heather and Candice, now have Indian status but didn't qualify for citizenship. After many years I was able to get both women their citizenship, but it was done via a special grant v. a right to citizenship.

Watch the APTN video about two Indigenous Canadians who didn't qualify for citizenship:

<https://www.aptnnews.ca/investigates/lost-canadians/>

- **Lawsuits.**

You are here today as the direct result of our Charter challenge. We won, proving that Canada is a human rights violating country. You either knew this and didn't care, or you never paid much attention to my many emails telling you of this. We've won in several court challenges about Lost Canadians, and we'll do it again if C-71 isn't passed or gets watered down. It's time for you Senators to step up. Pass C-71.

- **The story of two 1st-gen parents who grew up in Canada.**

Mike Rhodes, like me, is an airline pilot. While he had a contract to fly in Thailand for several years, there was a definite end-date when his visa expired. Just weeks before he would be forced to leave, Canada said that it wouldn't accept his 1-year-old baby (the mother was no

longer in the picture). What a quandary! What would you do, Senators, if this had been you? Mike couldn't bring his baby to Canada because of the 2nd generation (unconstitutional) law, and Canada wouldn't allow his baby into Canada. Mike was within weeks of being forced to abandon his baby, whereby his 1-year-old would become a ward of the State in Thailand.

Gregory Burgess married a Russian woman in Hong Kong, where their baby was born. Because China doesn't recognize birth on soil, and because Gregory had been born outside of Canada (although he grew up in Canada), their baby was stateless. IRCC refused to give his son Philip citizenship. But IRCC did suggest Philip get Russian citizenship, and this was *after* Putin invaded Ukraine. Gregory and Philip have Ukrainian roots.

Pass C-71 and do it straight away. I addressed issues about adoption in a previous letter. Make certain that for Canadian parents, PR status is guaranteed for all their children, from birth through age 23. By doing this, tiered citizenship and tiered adoption rights largely disappear. For the rare case of someone still falling through IRCC's cracks, that's what a special grant is for. Once again, appoint a citizenship ombudsman.

Sénateurs :

Plusieurs questions doivent être clarifiées concernant le projet de loi C-71. Je les aborderai séparément :

- L'immigration et la citoyenneté ne sont pas la même chose.

La citoyenneté est un droit fondamental, l'immigration ne l'est pas. Il ne faut pas les considérer ni les traiter de la même manière. Les parlementaires travaillent au nom et dans l'intérêt des citoyens canadiens. Ce sont eux que vous représentez. Trop souvent, les deux sont confondus, au détriment du Canadien perdu.

- 1095 jours de résidence - consécutifs sur une période de 5 ans ou non consécutifs ?

Les immigrants canadiens doivent résider au Canada pendant 1095 jours au cours d'une période de 5 ans avant de pouvoir demander la citoyenneté.

Pour un citoyen canadien, le fait d'exiger que la résidence soit « consécutive » constitue une violation possible de ses droits garantis par la Charte, notamment en vertu de l'article 6 et des droits à la mobilité. (L'article (6) a joué un rôle important dans la décision Bjorkquist). Il faut voir les choses de la manière suivante : Pour obtenir d'autres droits, le Canadien concerné serait contraint de rester au Canada pendant une période donnée. Souvent, la vie intervient - qu'il s'agisse d'opportunités d'emploi ou d'urgences familiales -, ce qui rend le séjour consécutif impossible pour de nombreux citoyens. Cela crée également une catégorie séparée et distincte de droits de citoyenneté à plusieurs niveaux. Une durée de 1095 jours, non consécutifs, est équitable et n'interfère pas avec la Charte.

Le fait d'être au Canada pendant 1095 jours au cours d'une période de 5 ans, avant de pouvoir demander la citoyenneté, est acceptable pour les immigrants, mais pas pour les citoyens canadiens.

- Vérification des antécédents criminels ?

Strictement interdit par la décision unanime de la Cour suprême de 1997, *Benner contre Canada*.

- Les coûts.

Il est du devoir de tout gouvernement de défendre les intérêts de ses citoyens. Il n'est pas approprié qu'un gouvernement cède ou refuse des droits à un individu sur la base des coûts. Il en coûte ce qu'il coûte. En outre, les Canadiens perdus qui s'installent au Canada connaissent déjà la culture, l'identité et la structure fiscale du pays. En acceptant des Canadiens perdus, vous n'héritez pas d'un fardeau financier, mais le Canada obtient plutôt une base imposable.

- Nombre de Canadiens perdus.

Sans importance. Cependant, pour donner une réponse éclairée, le Dr Barry Edmonston est une excellente ressource. Il est professeur retraité de plusieurs universités, dont l'UVIC. Il est spécialisé dans les statistiques et la démographie. Au fil des ans, il a travaillé pour IRCC. Il se trouve qu'il est lui-même un Canadien perdu. En 2007, il a mené des études sur les différentes catégories de Canadiens perdus et sur le nombre de personnes concernées. Voici ses résultats :

Épouses de guerre de la Seconde Guerre mondiale - 45 000 ; leurs enfants - 22 000.

Les enfants comme moi, qui ont été déçus de leur citoyenneté alors qu'ils étaient mineurs - 85 000.

Les bébés frontaliers - environ 10 000.

Épouses de guerre de la Première Guerre mondiale - 58 000.

Les morts de la Première et de la Seconde Guerre mondiale - 111 000.

Enfants du pays - plus de 100 000

Canadiens ayant acquis la nationalité américaine entre 1947 et 1977 - 240 000.

Personnes âgées de 28 ans - 30 000.

Il existe d'autres catégories, mais pour l'instant, le total ci-dessus est supérieur à 700 000. La question suivante est la suivante : depuis 1947, combien d'enfants ces personnes ont-elles eues ?

Les Canadiens perdus sont plus d'un million et C-37 les a presque tous capturés. Sur plus d'un million de Canadiens perdus potentiels, au cours des 16 années qui se sont écoulées depuis l'entrée en vigueur de la loi C-37, seulement 20 000 personnes ont demandé et obtenu la citoyenneté.

Je m'attends à ce que le projet de loi C-71 produise des résultats similaires. Bien que les chiffres potentiels soient importants, les personnes qui reviendront au Canada seront, en comparaison, minuscules.

- Registre / Pensionnats.

Un témoin a mentionné l'idée d'un registre national, pour suivre les allées et venues de chacun. Ce genre de mesure n'a pas été bien accueillie en Allemagne, ni par les autochtones au Canada. Et à juste titre, car les gens avaient peur. Comme l'a mentionné Andrew Griffith, en temps voulu, IRCC disposera de données sur tout le monde concernant le temps passé au Canada. Laissons les choses se faire d'elles-mêmes, plutôt que d'isoler un groupe particulier de citoyens canadiens à surveiller. En ce qui concerne la preuve d'un lien substantiel de 1095 jours, la charge de la preuve incombe évidemment à l'individu.

- Chaîne de citoyenneté.

Oui, cela se produira, mais pas de la manière négative dont on le dépeint. Pour la personne qui reste au Canada et dont les enfants naissent sur le sol canadien, la chaîne de la citoyenneté ne s'arrête jamais, même si l'enfant né au Canada ne passe qu'un mois de sa vie au Canada. *Tous les* citoyens canadiens qui ne sont pas nés sur le sol canadien doivent prouver leur lien substantiel de la même manière, c'est-à-dire en passant 1095 jours au Canada avant la naissance de leur enfant. Une chaîne illimitée ? Là encore, oui, mais seulement après avoir prouvé l'existence d'un lien substantiel, qui peut être plus important que celui du bébé né sur le sol canadien qui n'a passé qu'un mois au Canada. Sachez également que si une personne n'a pas établi de « lien substantiel » avant la naissance de son enfant, elle ne pourra pas lui conférer la citoyenneté. Il est clair que la chaîne est rompue.

- Citoyenneté de complaisance.

Quelle est la différence entre les personnes nées au Canada et les Canadiens qui ne sont pas nés au Canada ? 1095 jours de résidence les capturent, de sorte que ce qu'ils font de leur vie ne regarde qu'eux.

- L'impact du projet de loi C-71 sur l'IRCC.

Non pertinent. Mais comme je l'ai dit, il faut nommer un médiateur de la citoyenneté. Quoi qu'il en soit, les Canadiens perdus sont des Canadiens et doivent être traités comme tels. C'est comme demander l'avis de la Garde côtière canadienne lorsque plus de Canadiens utilisent des bateaux. Quelle est l'alternative, dire aux citoyens canadiens qu'ils ne peuvent pas faire de bateau, ou que si vous êtes un citoyen, le gouvernement ne traitera pas vos passeports ou vos documents de citoyenneté parce que cela représenterait un trop grand fardeau ?

- Les terroristes.

Un témoin a évoqué Gaza. Je suppose qu'il s'agissait d'une tactique de peur. S'il vous plaît, ne faites pas d'amalgame entre l'histoire et le présent. Les Canadiens perdus sont un problème de longue date, antérieur au terrorisme de l'après 11 septembre. Avec C-37, les mêmes préoccupations liées au « terrorisme » existaient. Les Canadiens perdus se sont avérés ne pas être un problème.

- Droits des femmes.

Le projet de loi C-71 accorde aux femmes les mêmes droits que ceux dont les hommes ont toujours joui en matière d'octroi de la citoyenneté. Vous souvenez-vous du projet de loi S-3 du Sénat qui donnait enfin aux femmes autochtones le droit de conférer le statut d'Indien ? Maintenant, il faut donner un sens à tout cela : Après l'adoption du projet de loi S-3, Joan Valliere, une femme autochtone, peut conférer le statut d'Indien à ses petites-filles, mais elle ne peut pas leur conférer la citoyenneté. Ses petites-filles, Heather et Candice, ont maintenant le statut d'Indien mais n'ont pas pu obtenir la citoyenneté. Après de nombreuses années, j'ai pu obtenir la citoyenneté pour ces deux femmes, mais cela s'est fait par le biais d'une attribution spéciale et non d'un droit à la citoyenneté.

Regardez la vidéo d'APTN sur deux Canadiennes autochtones qui n'ont pas rempli les conditions requises pour obtenir la citoyenneté :

<https://www.aptnnews.ca/investigates/lost-canadians/>

- Poursuites judiciaires.

Votre présence ici aujourd'hui est le résultat direct de notre contestation de la Charte. Nous avons gagné, prouvant que le Canada est un pays qui viole les droits de l'homme. Soit vous le saviez et ne vous en souciez pas, soit vous n'avez jamais prêté attention aux nombreux courriels que je vous ai envoyés pour vous en informer. Nous avons gagné plusieurs procès concernant des Canadiens perdus, et nous recommencerons si le projet de loi C-71 n'est pas adopté ou s'il est édulcoré. Il est temps pour vous, sénateurs, d'agir. Adoptez le projet de loi C-71.

- L'histoire de deux parents de première génération qui ont grandi au Canada.

Mike Rhodes est, comme moi, pilote de ligne. Bien qu'il ait eu un contrat pour voler en Thaïlande pendant plusieurs années, son visa a expiré à une date précise. Quelques semaines avant qu'il ne soit contraint de partir, le Canada a déclaré qu'il n'accepterait pas son bébé d'un an (la mère n'était plus là). Quel dilemme ! Que feriez-vous, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, si c'était vous ? Mike ne pouvait pas amener son bébé au Canada en raison de la loi (inconstitutionnelle) sur la deuxième génération, et le Canada n'autorisait pas l'entrée de son bébé sur son territoire. Mike était sur le point d'être contraint d'abandonner son bébé, son enfant d'un an devenant ainsi pupille de l'État en Thaïlande.

Gregory Burgess a épousé une Russe à Hong Kong, où leur bébé est né. La Chine ne reconnaissant pas les naissances sur le territoire, et Gregory étant né à l'étranger (bien qu'il ait grandi au Canada), leur bébé était apatride. IRCC a refusé d'accorder la citoyenneté à son fils Philip. Mais l'IRCC a suggéré à Philip d'obtenir la nationalité russe, et ce *après l'* invasion de l'Ukraine par Poutine. Gregory et Philip ont des racines ukrainiennes.

Il faut **adopter le projet de loi C-71** et le mettre en œuvre immédiatement. J'ai abordé les questions relatives à l'adoption dans une lettre précédente. Veillez à ce que le statut de résident permanent soit garanti aux parents canadiens pour tous leurs enfants, de la naissance à l'âge de 23 ans. Ce faisant, les droits à la citoyenneté et à l'adoption différenciés disparaissent

en grande partie. Pour les rares cas où quelqu'un passerait encore à travers les mailles du filet d'IRCC, c'est à cela que sert une subvention spéciale.

Une fois de plus, nommez un médiateur pour la citoyenneté.